

# Projet Associatif 2021-2026

## Introduction

Le **projet associatif 2021-2026** de l'Apba résulte d'un **travail participatif** engagé en 2020, associant toutes les parties prenantes : personnes accompagnées, familles et proches, professionnel·les, dirigeant·es et bénévoles associatifs. Il repose sur des valeurs fortes, inspirées des valeurs de la République :

- > Le **droit pour chaque personne en situation de handicap d'accéder à ses droits et d'être actrice de sa vie,**
- > Le **respect de la différence**, en tenant compte de la **singularité** de toute personne,
- > La **solidarité** vis-à-vis des personnes et leurs familles.

Il poursuit un objectif unique : **améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap**, à travers la **défense de leurs droits** fondamentaux et un **accompagnement à forte valeur ajoutée**.

Pour atteindre cet objectif global, **quatre grandes orientations vont structurer l'action de l'Apba.**





# 1 Placer les choix de vie et le pouvoir d'agir de la personne au cœur de son accompagnement, tout au long de sa vie

L'Apba entend **faire vivre concrètement l'autonomie et l'autodétermination** de la personne, à travers un accompagnement tourné vers la **réalisation de son projet de vie, s'appuyant sur ses ressources et compétences et celles de son entourage.**

## 1 Pour la concrétisation du droit à l'autodétermination

Afin d'améliorer la qualité de vie des personnes en **situation de handicap**, l'Apba est convaincue de la nécessité **de les accompagner vers l'autodétermination** pour leur permettre d'être pleinement **actrices de leur vie**. Elle entend leur donner l'opportunité de **décider elles-mêmes de ce qui les concerne**, de **mettre en application ces décisions** et d'en **assumer les conséquences**.

Ce **droit à l'autodétermination**, affirmé par l'Apba depuis plusieurs années, doit poursuivre sa concrétisation, en **adaptant son accompagnement**, en **sensibilisant et formant** l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et en **offrant des opportunités nouvelles** aux personnes tout en **leur garantissant un parcours sécurisé avec un droit au retour si besoin**.

## 2 Pour la reconnaissance de la triple expertise

La **triple expertise doit être placée au cœur de chaque accompagnement**, en reconnaissant les savoirs et compétences de la personne, de sa famille et/ou de ses proches et des professionnel·les. Elle doit être particulièrement **mobilisée lors de l'évaluation des besoins, du recueil partagé des attentes, des projets et des compétences de la personne** et de son entourage, première étape à l'élaboration du projet personnalisé.

Cette **co-construction** permettra d'identifier les **réponses à apporter au plus près des besoins, attentes et compétences de la personne**, tout en prenant en compte **les ressources et obstacles de son environnement**.

Pour intégrer cette triple expertise au service du projet de la personne, il paraît essentiel de **former les différents acteurs à cette posture d'accompagnement**, pour que les uns apprennent à travailler avec les autres, en toute **transparence et cohérence**.

## 3 Pour des accompagnements à haut niveau de preuve

De la même manière, pour **garantir un accompagnement de qualité**, l'Apba souhaite **promouvoir des accompagnements et des apprentissages à haut niveau de preuve**, basés sur les **recommandations de bonnes pratiques professionnelles** et les **connaissances scientifiques** les plus récentes. Pour ce faire, dans la logique de la triple expertise, toutes les parties prenantes pourront bénéficier

d'une **veille sur les sujets scientifiques et éthiques et de formations de haut niveau**.

En outre, toute expérimentation fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs permettant d'objectiver sa plus-value pour la personne accompagnée, et de l'essayer si cela est opportun.

## 4 Pour l'articulation autour de la personne, dans une visée inclusive

Les réponses aux besoins, attentes et projet de vie de la personne accompagnée pourront se trouver dans le **milieu spécialisé et/ou dans le droit commun, dans une logique inclusive.**

**Une coordination des acteurs, à l'échelle du bassin de vie de la personne** est donc

indispensable pour **favoriser les synergies** autour de la personne, en particulier aux **moments charnières ou dans le cadre de l'accès aux soins.**

**L'Apba déploiera la coordination de parcours, en la détachant des établissements et services.**



## 2 Tout mettre en œuvre pour ouvrir à la personne un accès universel aux droits et à la liberté de choix

L'Apba affirme que les droits de la personne ne peuvent être satisfaits que si elle peut **s'exprimer, être écoutée et respectée dans ses choix. Le droit à l'autodétermination doit donc être effectif aussi bien au sein des établissements et services gérés par l'association que dans la société globale.**

## 1 Pour une société plus inclusive

L'Apba s'engage à contribuer à une **société plus inclusive, en développant des passerelles entre ses établissements et services et le milieu ordinaire.** Aussi, seront mis en place des **programmes de travail spécifiques** dans tous les domaines concernés (scolarité, formation, travail, loisirs, culture, santé etc.) pour promouvoir l'inclusion.

L'Apba s'engage également à soutenir concrètement la **défense des droits**, y compris par le **plaidoyer et des moyens judiciaires**, notamment pour les situations individuelles sans solution ou avec une solution inadaptée.

## 2 Pour l'exercice concret des droits des personnes accompagnées

**A l'échelle de la personne en situation de handicap et de ses proches**, l'Apba affirme la nécessité de les **soutenir et de les rendre compétent-es dans l'exercice concret de leurs droits**, en les **formant** et en leur **offrant les accompagnements nécessaires.**

L'Apba s'engage à **soutenir l'expression quotidienne de la personne**, par tous les moyens de communication nécessaires, pour lui permettre d'interagir, de faire part de ses besoins et de ses choix. L'Apba souhaite ainsi **faciliter sa participation sociale et son autoreprésentation** à tous les moments et instances où sont prises des décisions qui la concernent.

L'Apba affirme sa volonté de **proposer à la personne accompagnée de choisir une personne de confiance** pour soutenir sa capacité à faire des choix aussi bien en interne à l'association qu'à l'externe. Pour que cette personne de confiance dispose d'un **mandat reconnu** par toutes et tous, son rôle et ses missions seront définis au préalable.

**Le développement de la pairaidance** pourra également venir étayer les outils favorisant l'autodétermination et l'autoreprésentation des personnes accompagnées.



## 3 Innover dans l'accompagnement de la personne

Pour offrir un accompagnement de qualité, l'Apba considère qu'elle a le **devoir de susciter et d'intégrer l'innovation** aussi bien dans les pratiques de ses professionnel·les que dans l'utilisation des technologies. Elle veillera à ce que les innovations, par leur essaimage au sein de l'Apba, permettent à **chaque personne de bénéficier de services de qualité équivalente**, quel que soit l'établissement ou le service qui l'accompagne.

### 1 Pour de nouveaux modes d'accompagnement, de soutien et de soin et l'utilisation de nouvelles technologies

Pour que l'innovation irrigue les pratiques, elle doit faire l'objet d'une **discussion collective, y compris avec les personnes elles-mêmes**, et s'appuyer sur les dernières **connaissances scientifiques** tout en laissant place à la **créativité**.

L'innovation devra être **expérimentée** dans le cadre d'une **méthode partagée** qui intègre une phase d'**évaluation** afin d'en mesurer l'impact. Elle devra également être suivie dans le cadre d'un **comité dédié** qui devra veiller à son adéquation vis-à-vis de la **qualité du service rendu**.

A côté des nouvelles pratiques d'accompagnement, la mise à disposition de toutes **les aides technologiques** (à la communication, domotiques etc.) doit être amplifiée et faire partie de façon systématique de la recherche des compensations les plus adaptées.

Pour ce faire, l'Apba veut **renforcer ses liens avec les lieux de recherche, les universités et les entreprises**.

### 2 Pour un renforcement de la présence de l'Apba sur les territoires, en complémentarité avec ses partenaires

Dans une logique de **décloisonnement**, l'Apba **capitalisera** sur ces expérimentations, leurs impacts, leurs conditions d'essaimage et les **partagera** avec les autres acteurs du secteur médico-social. Cet échange pourra permettre de construire, à l'échelle des bassins de vie, **une nouvelle offre en complémentarité voire mutualisée avec les partenaires de l'Apba**.

En ce sens, il sera nécessaire de développer **la coordination territoriale, au sein de plateformes de services ou de communautés 360, tout comme la coordination de parcours**.

L'Apba souhaite ainsi mettre en œuvre **une organisation plus flexible, pour permettre des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées, en se détachant des contraintes liées aux places actuelles**.



## 4 Affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneurs militants

L'Apba s'inscrit dans le **mouvement parental représenté par l'Unapei**. Elle fait le constat que les troubles du développement intellectuel sont encore très mal reconnus et pris en compte dans les politiques inclusives et dans la société globale.

### 1 Pour une société inclusive et solidaire

L'Apba s'engage à **agir pour une société inclusive et solidaire, qui reconnaît la personne en situation de handicap comme citoyen-ne à part entière**.

Elle souhaite **structurer et promouvoir**, avec d'autres partenaires, un **plaidoyer** autour des axes définis par l'Unapei.

La **sensibilisation permanente, l'information et la formation sont des vecteurs d'action décisifs pour changer le regard de la société sur les troubles du développement intellectuel**. Ces actions, conduites par l'Apba sous la forme de **programmes dédiés** associant des professionnels et des bénévoles, comprennent différents volets comme des actions

de labellisation concernant l'accessibilité (S3A) ou encore les actions prioritairement destinées à faciliter l'accès à la citoyenneté, la santé et aux soins.

**De manière à défendre cette vision de la société, l'Apba s'engage de façon pratique et quotidienne dans l'autoreprésentation des personnes** partout où les attentes et les choix de vie de ces dernières doivent pouvoir **s'exprimer et être pris en compte**. Cela est vrai à l'intérieur des organes de l'Apba, dans ses établissements et services comme dans sa gouvernance et ses instances de décision. Cela est vrai également **dans tous les lieux de la société civile**.

### 2 Pour une solidarité tournée vers les familles, proches et aidant·es

**L'Apba vise à renforcer la solidarité**, en redéployant chaque fois que nécessaire ses prestations et ses formes d'accueil et en travaillant avec ses partenaires du milieu spécialisé et du droit commun, pour engager des **réponses concertées**. Cela permettra d'apporter une réponse au plus grand nombre et de les soulager ainsi que leurs aidant·es, dans l'idée de **ne laisser personne sans solution**.

A l'attention des aidant·es, **l'Apba veut proposer des solutions de répit ainsi que tous les services associatifs leur permettant de s'informer et de se former** notamment dans leur rôle de personne de confiance, de soutien à l'autodétermination et de défense des droits.

### 3 Pour « faire association »

**Pour mettre en œuvre le projet associatif et l'ancrer dans les réalités locales, l'Apba sait qu'elle devra pouvoir compter sur les compétences de chacun·e** ; elle entend développer le bénévolat.

Elle souhaite également proposer à ses adhérents **des services spécifiques pour donner du sens à leur adhésion et dynamiser l'action associative**.



## Conclusion

La seule ambition de ce projet associatif est de **servir la cause des personnes que l'Apba accompagne et soutient dans leur parcours de vie, ainsi que celles des personnes encore privées de solutions adaptées**. La défense de leurs droits reconnus par l'ONU, ainsi qu'une bienveillance sans failles à leur égard constituent le socle de ce projet associatif. Les familles et les proches ont, à côté des professionnel·les, un rôle essentiel de soutien et de ressource, pour accompagner ces parcours.

L'Apba sait que le mouvement vers l'autodétermination suppose un travail patient et de longue haleine. Les changements nécessaires sont importants, qu'ils concernent les formes d'accompagnement quotidien, ou qu'ils visent, sur un versant plus militant, à rendre la société plus inclusive et solidaire.

Ce projet associatif fixe le cap à atteindre. Il revient à ses déclinaisons opérationnelles - le **projet d'entreprise** pour les établissements et services, et le **projet d'action associative** pour le volet militant - de le traduire en plan d'actions prioritaires, identifier les moyens pour y parvenir, fixer les échéances ainsi que les indicateurs d'évaluation.

L'Apba sait également avoir la modestie nécessaire à cette ambition : elle ne peut pas œuvrer seule pour atteindre tous ces objectifs. Elle développe donc toutes les **formes de coopération et de partenariat** utiles à cette seule et unique cause qui motive tout son projet.

